En bref

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = Obstetrica : la revue spécialisée des sages-femmes**

Band (Jahr): **121 (2023)**

Heft 3

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Podcast *Battements de cœur:* nouvel épisode!

Dans l'épisode 34 «La recherche, c'est une entreprise collective», Patricia Perrenoud, sage-femme, enseignante et chercheuse en anthropologie à la Haute Ecole de Santé Vaud, décrit son travail de recherche. Elle évoque ce que les sciences humaines ont à apporter à la pratique sage-femme et pourquoi il est important que les sages-femmes fassent de la recherche.

Vers l'épisode 34: https://podcastb15753.podigee.io

Tous les épisodes sur www.sage-femme.ch

Personnes LGBT: inégalités face à la santé et troisième sexe à l'état civil

Un rapport de recherche montre que les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et trans (LGBT) en Suisse sont défavorisées en matière de santé, en particulier dans les domaines de la santé psychique et sexuelle ainsi que de la consommation de substances. Le Conseil fédéral entend examiner les moyens de mieux atteindre ce groupe-cible.
Par ailleurs, concernant la reconnaissance d'un troisième sexe à l'état civil, le Conseil fédéral estime que les conditions ne sont pas remplies. Le principe de la binarité des sexes reste profondément ancré dans la société suisse. Les conditions sociales nécessaires à l'instauration d'un troisième sexe ou à l'abandon de la mention du sexe dans le registre de l'état civil ne sont pour l'heure pas réunies. Sortir du principe de la binarité nécessiterait par ailleurs de nombreuses adaptations de la Constitution et des lois fédérales et cantonales.

Sources: Communiqués de presse du Conseil fédéral des 9 et 12 décembre, www.admin.ch et www.admin.ch

Télécharger le rapport sur www.bag.admin.ch

Le site www.hebammensuche.ch fait peau neuve

Après une longue phase de révision et de recherche d'informations utiles pour les parents, le nouveau site de la recherche de sage-femme est en ligne.
Sous la rubrique «Prestations des sages-femmes», se trouvent dans les catégories «Grossesse / Préparation à la naissance / Accouchement / Post-partum / Rééducation / Allaitement et nutrition / Naissance silencieuse, perte d'un enfant» des informations sur l'activité correspondante des sages-femmes. La rubrique «Conseils», donne aux parents un vaste choix d'informations provenant d'offres nationales ou cantonales.

La rubrique «Décision éclairée» met à la disposition des parents les outils leur permettant d'entamer une discussion avec les professionnel·le·s concerné·e·s. A cet effet, la Fédération suisse des sages-femmes collabore avec Cochrane Suisse et surveille en permanence les données probantes relatives à la maternité. Le message principal de ces thèmes est ensuite présenté dans des «boîtes d'information» qui sont publiées sur Internet.

Vers la recherche sage-femme: www.hebammensuche.ch

Le droit à une éducation non violente inscrit dans le Code civil

Après le Conseil national, le Conseil des États a adopté en décembre dernier la motion Bulliard, soutenue par la Fédération suisse des sages-femmes aux côtés de multiples autres associations et fondations, parmi lesquelles Protection de l'enfance Suisse: le Conseil fédéral est désormais chargé d'inscrire le droit à une éducation non violente dans le Code civil. La Suisse est le soixante-cinquième pays au monde à inscrire dans la loi le droit à une éducation non violente. «Même si cette demande doit être acceptée une nouvelle fois par l'Assemblée fédérale sous la forme d'un projet concret, le droit à une éducation non violente dans la loi sera bientôt une réalité aussi en Suisse», se réjouit Yvonne Feri, présidente du conseil de fondation de Protection de l'enfance Suisse. La motion est maintenant transmise au Conseil fédéral, qui rédigera un projet de loi.

Source: Communiqué de presse de Protection de l'enfance Suisse du 14 décembre, www.kinderschutz.ch
Motion sur www.parlament.ch

Nouveau: une *Lancet Series* sur l'allaitement

L'allaitement maternel présente des avantages avérés pour la santé des mères et des bébés, tant dans les pays à revenu élevé que dans les pays à faible revenu. Pourtant, moins de 50 % des bébés dans le monde sont nourris au sein conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé. Cette série de trois articles décrit les stratégies multiformes et très efficaces utilisées par les fabricants de lait artificiel pour cibler les parents, les professionnel·le·s de la santé et les décideurs politiques. Les pratiques marketing douteuses de l'industrie – en violation du Code de l'allaitement – sont aggravées par le lobbying exercé sur les gouvernements, souvent de manière clandestine par le biais d'associations commerciales et de groupes de façade, pour s'opposer au renforcement des lois de protection de l'allaitement et à la remise en cause des réglementations relatives aux normes alimentaires.

Lancet Series sur l'allaitement sur www.thelancet.com
Présentation et informations de l'Organisation mondiale de la Santé du 8 février sur www.who.int
Voir aussi *Le Monde* du 8 février, www.lemonde.fr

Décriminalisation de l'avortement: refus de la Commission juridique

La Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) n'est pas prête à sortir l'interruption de grossesse du Code pénal. Lors de sa séance du 2 février, elle a refusé de donner suite à l'initiative parlementaire «Pour que l'avortement soit d'abord considéré comme une question de santé et non plus une affaire pénale» par 14 voix contre 11. SANTE SEXUELLE SUISSE considère cette décision peu courageuse de la CAJ-N comme une occasion manquée de procéder à cet ajustement nécessaire et appelle au Conseil national à corriger cette décision.

A noter: *Obstetrica* reviendra dans un prochain article sur les différentes actualités liées à l'avortement.

Sources: Communiqué de presse de SANTE SEXUELLE SUISSE du 3 février, www.sante-sexuelle.ch
Voir aussi le Communiqué de presse du Parlement du 3 février, www.parlament.ch

Congrès suisse des sages-femmes: nouveau site internet

Depuis le 14 février, le nouveau site du Congrès est en ligne sous le nouveau nom de domaine: www.schweizerischer-hebammenkongress.ch. Les inscriptions sont aussi ouvertes et la Fédération suisse des sages-femmes se réjouit d'accueillir de nombreux·ses participant·e·s.

Vers le nouveau site web du Congrès: www.schweizerischer-hebammenkongress.ch